



Département du Calvados
Mairie de TREVIÈRES
17 Place Charles Delangle
14710 TREVIÈRES



PATRIMOINE DE LA
RECONSTRUCTION
EN NORMANDIE

L'an deux mil vingt et un, le 9 novembre à vingt heures, s'est réuni le conseil municipal de Trévières légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR.

Étaient présents :

Mireille DUFOUR – Maire, Loïc PÉRIOT - 1^{er} adjoint, Françoise DUSSERT-SARTHE – 2^{ème} adjoint, Frédéric FOSSEY, Evelyne VAUTIER, Françoise LE MARQUAND, Gérald ROUSSEUW, Valérie TANQUEREL

Étaient excusés :

Madame le Maire informe l'assemblée de 4 démissions depuis la dernière réunion et de la tenue d'élections municipales complémentaires les 5 et 12 décembre prochains pour pourvoir 6 postes de conseillers municipaux vacants.

L'assemblée désigne Frédéric FOSSEY en tant que secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2021

L'assemblée n'émet aucune remarque sur le compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2021.

Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

2. Budget 71100 – Commune : décision modificative

Chapitre Articles	DÉBIT	CRÉDIT
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 67 - Article 678	40 000,00	
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 11 - Article 61521		6 000,00
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 11 - Article 615221		8 000,00
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 11 - Article 61551		4 000,00
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 11 - Article 617		20 000,00
Fonctionnement Dépenses - Chapitre 11 - Article 6238		2 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, valide la décision modificative du budget 71100 telle que présentée ci-dessus.

3. Budget 71100 – Commune : opération d'ordre non budgétaire

Message de la trésorerie (dissolution du syndicat du centre de secours en 2008) :

« Concernant le centre de secours, la délibération du syndicat du centre de secours prévoyait que le bâtiment serait transféré en pleine propriété à la commune de Trévières, le c/1021 a ainsi été crédité par le débit du c/2138 "Autres constructions" pour 142 619,23€, ce qui signifie que, logiquement le reste du bilan, notamment la trésorerie, a dû être transféré au SDIS. Ainsi, la participation de 1 865,67€ imputée au c/26x n'a plus d'objet. Il y a donc lieu de la solder par OONB via le c/1068 au vu d'une délibération du CM. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité décide de solder la participation de 1 865,67 € par opération d'ordre non budgétaire via le c/1068 sur le budget 71100.

4. Budget 71103 – Camping : amortissements

Chapitre Articles	CRÉDIT	CRÉDIT
Investissement Dépenses - Chapitre 21 - Article 2131	318 270,15	
Investissement Recettes - Chapitre 21 - Article 2115		293 746,12
Investissement Recettes - Chapitre 21 - Article 2138		23 776,03
Investissement Recettes - Chapitre 21 - Article 2135		748,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité valide la décision modificative du budget 71103 telle que présentée ci-dessus.

5. Budget 71103 – Camping : devis pour travaux de toiture

La toiture des sanitaires du camping est abîmée.

Un devis a été demandé à l'entreprise BATAILLE pour sa réparation : 4 039,40 € HT soit 4 847,28 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise BATAILLE d'un montant de 4 039,40 € HT soit 4 847,28 € TTC,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

6. Budget 71104 – Station-service : frais de secrétariat

Les frais de secrétariat pour la gestion de la station-service communale ont été prévus aux budgets 71100 (recette pour la commune) et 71104 (dépense pour la station-service) : 12 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, dit que les frais de secrétariat engendrés pour la gestion de station-service communale doivent faire l'objet d'un remboursement du budget 71104 au budget 71100 pour un montant de 12 000 €, tel que prévus lors du vote des budgets primitifs.

7. Convention « Projet Alimentaire Territorial »

Notre dossier de demande de labellisation pour le PAT a reçu un avis favorable du jury en date du 25 octobre 2021. La labellisation est reconnue de niveau 1, et nous permet d'utiliser le logo officiel "PAT reconnu par le Ministère de l'Agriculture".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention ouvrant droit à l'utilisation de la marque collective « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture ».

8. Convention avec le club de tennis de Trévières : subvention terrains de tennis

Les travaux de rénovation et création des courts de tennis sont terminés. Un projet de convention a été préparé pour permettre au Tennis Club de Trévières de reverser la subvention de 8 000 € obtenue de la Fédération Française de Tennis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Club de Tennis de Trévières pour permettre le reversement de la subvention fédérale.

9. Projet éducatif « Création et aménagement d'un jardin potager sur sol vivant »

L'école de Trévières s'engage dans la transition écologique et le développement durable avec ses élèves. En tant qu'école responsable, elle a le souhait de candidater à la labellisation E3D.

Ce projet de création de jardin aura pour objectif de rendre les enfants acteurs de nouveaux modèles de production et de consommation moins impactant pour l'environnement, plus respectueux de la biodiversité, et bon pour leur santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, accepte :

- de mettre le terrain communal à disposition de l'école dans le cadre de son projet éducatif,
- d'attribuer une aide communale de 500 € pour permettre la réalisation de ce projet, suivant le tableau de financement prévisionnel.

10. Chargé de projets : ouverture de poste

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la délibération n°2021-113 du 07/09/2021 déclarant la vacance du poste de chargé de projets, il convient de renforcer les effectifs du service administratif et de créer le poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (7 voix pour, 1 voix contre), décide :

1 - La création d'un emploi de chargé de projets à temps complet pour piloter et coordonner les projets de développement durable, urbanisme et attractivité territoriale à compter du 25/11/2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché territorial. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 24/11/2024. Il devra dans ce cas justifier d'un MASTER en management territorial et justifier d'une expérience professionnelle d'au minimum 5 années. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché territorial (indice brut 567 / indice majoré 480).

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

11. Adjoint technique territorial : ouverture de poste

L'offre d'emploi va être renouvelée.

12. Dématérialisation des cerfa de déclaration des hébergements touristiques : DéclaLoc'

Afin de permettre aux hébergeurs d'effectuer leurs démarches plus facilement, Isigny-Omaha Intercom a adhéré au dispositif DéclaLoc' suite à une convention passée avec Calvados Attractivité début 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Trévières, à l'unanimité, décide d'adopter le dispositif DéclaLoc'.

13. Points sur les travaux et projets en cours :

a. Équipements sportifs

Les terrains de tennis sont quasiment terminés (travaux de peinture au printemps et pose de pare ballons). Le terrassement du skatepark est bientôt terminé. Le chantier va durer jusqu'en mars 2022. Réunion de chantier tous les mardis à 10h sur place.

b. Rénovation local communal « La Cousette »

Les marchés ont été attribués et notifiés. La 1^{ère} réunion de chantier a eu lieu avec tous les intervenants. Les travaux de démolition débutent dans deux semaines. Fin prévue en mars 2022. Pendant toute la durée des travaux, le trottoir sera interdit aux piétons (déviation vers le trottoir opposé). Réunion de chantier tous les mercredis à 9h sur place.

c. Appel à Manifestation d'Intérêt « Démonstrateurs de la Ville Durable »

La réponse à l'AMI a été faite pour le 05/11/2021. Réponse en mars 2022.

d. Espace de Vie sociale : projet et personnel

Rencontre avec Isigny-Omaha Intercom et l'UFCV pour exposer le projet d'espace de vie sociale et pérenniser le poste de l'animateur intergénérationnel.

e. Audit énergétique de la salle des fêtes

Il a été rendu et permettra d'adapter les travaux nécessaires.

f. Résidence Seniors

Le projet se poursuit. Nous devons rédiger une lettre d'intention et valoriser la commune.

g. Projet d'aménagement immobilier

Le permis d'aménager d'Arketype devrait être déposé mi-novembre (18 parcelles).

h. Petites Villes de Demain

Les deux chargées de mission recrutées par Isigny-Omaha Intercom ont démissionné. Un nouveau recrutement est en cours.

i. Micro-crèches

Le permis de construire a été accordé et transmis à l'Arche des Bébé aujourd'hui.

14. Délégations exercées

Madame le Maire n'a exercé aucune délégation

15. Compte-rendu des commissions

Françoise DUSSERT-SARTHE – AG club photos : le club est mis en sommeil (manque de bénévoles), le local va être remis à la commune le 15/11/2021 ainsi que le matériel de développement des photos.

16. Questions diverses

- SDEC Energie : réalisation d'audits énergétiques pour les logements communaux de la mairie (553,50 € TTC – aide du SDEC 225,00 € TTC, contribution commune 328,50 € TTC)
- Subvention Téléthon pour mémoire (DCM 2021-42 du 06/04/2021) : 500 €
- Cousette : chauffage
- Séance de vaccination pour 3^{ème} injection : pas de difficultés rencontrées par les professionnels de santé (médecins, infirmiers et pharmacie). Un centre de vaccination communal n'est pas nécessaire pour le moment.
- Evelyne VAUTIER : taxe foncière des gabions – à voir avec le centre des impôts de Bayeux
- Evelyne VAUTIER : qu'en est-il du projet de paiement du permis de conduire aux jeunes, personnes à faibles revenus par la commune ? Projet à travailler.
- Frédéric FOSSEY : Téléthon – récupération de papier, journaux, prospectus pour recyclage par une entreprise au profit du Téléthon.
- Mail de l'association des commerçants pour sonorisation du bourg pendant les fêtes de fin d'année : un devis a été demandé à Music Light.

Quelques dates :

- Jeudi 11/11/2021 : verre de l'amitié pour fêter les 30 ans de présidence de Monsieur de Ligny
- Réunion publique : lundi 15/11/2021 à 20h
- Maisons fleuries et remerciements de bénévoles de la Saint Exupère et du Festival de la Pomme : vendredi 19/11/2021 à 18h. La commune a reçu un prix d'encouragement.
- Vœux aux habitants et aux associations : samedi 08/01/2022 à 11h
- Vœux du personnel : lundi 10 ou mardi 11/01/2022 à 18h

- Dimanche 05/12/2021 et dimanche 12/12/2021 : élections municipales complémentaires

	08h00-11h30	11h30-15h00	15h00-18h00
1	Loïc PÉRIOT 05 et 12	Françoise DUSSERT-SARTHE 05 et 12	Françoise DUSSERT-SARTHE 05 et 12
2	Évelyne VAUTIER le 05 et le 12	Loïc PÉRIOT 05 et 12	Frédéric ou Mme DUFOUR le 05 Gérald ROUSSEUW le 12
3	Frédéric ou Mme DUFOUR le 05 Françoise LE MARQUAND le 12	Frédéric ou Mireille DUFOUR le 05 Gérald ROUSSEUW le 12	Frédéric ou Mme DUFOUR le 05 Françoise LE MARQUAND le 12

- Sainte-Barbe des Pompiers : 11/12/2021 (défilé, fanfare, messe, verre de l'amitié, soirée conviviale)
 - Élections présidentielles 10 et 24 avril 2022
 - Élections législatives 12 et 19 juin 2022
- (4 dimanches à réserver pour la tenue des bureaux de vote)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La prochaine réunion est fixée au jeudi 16 décembre 2021 à 20h00

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

132. Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2021
133. Budget 71100 – Commune : décision modificative
134. Budget 71100 – Commune : opération d'ordre non budgétaire
135. Budget 71103 – Camping : amortissements
136. Budget 71103 – Camping : devis pour travaux de toiture
137. Budget 71104 – Station-service : frais de secrétariat
138. Convention « Projet Alimentaire Territorial »
139. Convention avec le club de tennis de Trévières : subvention terrains de tennis
140. Projet éducatif « Création et aménagement d'un jardin potager sur sol vivant »
141. Chargé de projets : ouverture de poste
142. Dématérialisation des Cerfa de déclaration des hébergements touristiques : DéclaLoc'

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOUR Maire	Loïc PÉRIOT 1 ^{er} adjoint	Françoise DUSSERT- SARTHE 2 ^{ème} adjoint	Frédéric FOSSEY Conseiller municipal	Evelyne VAUTIER Conseillère municipale
Françoise LE MARQUAND Conseillère Municipale	Gérald ROUSSEUW Conseiller municipal	Valérie TANQUEREL Conseillère municipale		